



notre commune | le conseil municipal | infos pratiques | vie locale et sociale | contact

Un peu d'histoire

La commune de Nangy est située dans une belle plaine arrosée par le cours sinueux de l'Arve sur le ruisseau de Gendève à Champs-sur-Arve et borde au nord par Bionnay-sur-Montagny, et à l'est par Pélissat et Courmouzel-sur-Arve, au sud près du gros hameau de Borings, la commune de Sauterney qui débouche grâce au village de FRAD une zone économique, au sud-ouest par Nangy-Saint-Vincent, à l'ouest par Arthaz-Pourcieux-Saint-Denis.

La commune compte une dizaine de hameaux. C'est autour du chef-lieu que l'on trouve l'essentiel de la population, le long de la RD 1205, depuis les Servas (ancienne route) jusqu'au Taffes (terram en frites), transformé aujourd'hui en zone artisanale.

Au nord-est le lieu-dit l'Abbaye (présent d'habitat) ; au nord le Coudet et le clos de Ballo, rattaché à la limite de Looz ; au sud de FRAD, le lieu-dit La Barrière (sans lieu réel) ; au nord de FRAD les Trévilles (sans lieu réel) ; au nord de FRAD, les sentiers du balcon du Lémaux et l'Arve ; Borings (hameau isolé des Gendres-Borings, séparé du Val des Cèdes) ; à l'ouest, le lieu-dit Bois de l'Arve. La commune a été créée en 1973 du hameau de Looz, rattaché à Bionnay. Il a été trouvé des traces d'une présence romaine.

Près de l'église, visible dans un bosquet, « l'Arve de l'Arve »
C'est l'ancien château de Guy et Amalbé de Nangy qui furent l'évêque Guy de Paucigny, fondateur du Priuré de Courmouzel-sur-Arve en 1083.

Déchets sauvages : le problème de tous

Un problème de plus en plus préoccupant et de plus en plus coûteux pour notre collectivité

Les zones sensibles de la commune

Actuellement, nous déplorons un nombre élevé de déchets sauvages sur les chemins ruraux. Le Chemin du bois de pierre (côté Nangy et Borings) ainsi que le Chemin de ceinture de l'Autoroute A40 sont particulièrement touchés.



Sont déversées non seulement des ordures ménagères mais également des appareils électroménagers, des pare-chocs, des pneus, etc. Pour information notre collectivité a déjà dû dépenser plus de 1000 € pour le ramassage de 6 tonnes de déchets. Nous constatons également de nombreuses dégradations et graffitis.

Déchets sauvages : les risques

Le dépôt sauvage de déchets est un acte répressible passible d'une forte amende et de poursuites.

La commune de Nangy a décidé de déposer des plaintes systématiques à l'encontre des personnes et des entreprises se livrant à ce type de pratique illégale.

La propreté de notre commune dépend de chacun de nous. Le long des chemins et en bordure des routes, nous ramassons des centaines de mégots de cigarettes, des emballages de restauration à l'emporter, des mouchoirs en papier, des cannettes vides, des bouteilles de tout type... Pour information, un mégot de cigarette met entre 1 et 2 ans avant de se dégrader. Nous vous rappelons également qu'il existe de nombreux points verts pour vous débarrasser de vos bouteilles, de vos cartons, de vos papiers et autres déchets.

“ erratum “

Lors de notre dernière parution nous vous avons indiqué une adresse mail éronnée. La bonne adresse est la suivante :

nangy.info@orange.fr

Nous vous présentons toutes nos excuses pour cette erreur et nous nous réjouissons de vous lire.

Mieux communiquer

Dans le but de tenir tous les habitants de la commune de Nangy le mieux informé possible, nous avons mis en place une nouvelle politique de communication.

Dans un premier temps, nous avons commencé par relooker notre bulletin municipal trimestriel «Nangy info». Ce dernier aura pour but de vous tenir informé des décisions principales et des travaux entrepris dans notre commune.

Nous avons également mis en avant un site internet, que vous pourrez consulter dès le mois d'octobre 2008, qui est un moyen de communication moderne, ludique et convivial.

Toujours dans un esprit d'échange entre vous et nous, nous avons créé une nouvelle adresse mail : nangy.info@orange.fr

Nous ferons paraître un journal annuel dans lequel nous présenterons un dossier sur un thème lié étroitement à notre activité communale et à l'actualité.

Nous espérons que vous serez nombreux à lire nos publications et à consulter notre site internet.

Nous vous rapellons nos adresses :
www.arve-saleve.fr/communes/nangy.htm
nangy.info@orange.fr

La commission communication



Rappels utiles

Les conteneurs les plus proches de chez vous :

- Croix de Bailly
- Croix de Bachat
- Chemin de l'Enclos
- Place de Boringses
- Mairie

La déchetterie de Reignier :

1496, route des Rocailles - 74930 REIGNIER
Téléphone : 04 50 43 42 03

La déchetterie de la Communauté de Communes, ouverte gratuitement aux particuliers habitant dans une des huit communes de la Communauté de Communes Arve et Salève (voir en dernière page) est gérée selon un règlement intérieur que vous trouverez sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.arve-saleve.fr/services/collecte.htm>

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de brûler du bois vert. C'est un acte répressible, passible d'une amende et régi par l'article L 541-2 du code de l'environnement.



Le saviez-vous ?

Quelques chiffres indiquant le temps que mettront certains déchets à se dégrader dans la nature:

Bouteille en verre.....	4000 ans
Bouteille ou sac en plastique.....	100 à 1000 ans
Briquet jetable.....	100 ans
Une cannette.....	10 à 100 ans
Mégot de cigarette.....	1 à 2 ans
Ticket de bus.....	3 à 5 mois
Mouchoir en papier.....	3 mois

Il faut savoir que de nombreux facteurs entrent en ligne de compte : la pluie, la lumière, l'endroit, ...

Par exemple, le temps de dégradation pour une bouteille en plastique à l'abri de la lumière sera encore plus long. De plus, laissé à l'air libre, le plastique perd son élasticité, se fragmente, et finit par se disperser dans le sol.



“ Brûlage des déchets verts “

RAPPEL DE LA LOI

Suite aux infractions survenues dans le cadre de la loi sur le brûlage des déchets verts nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit par l'article L 541-2 du code de l'environnement (courrier de Monsieur le Préfet à la Mairie de Nangy en date du 21 juin 2001) :

« Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à son environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter les dits effets.

L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt ou au rejet dans le milieu naturel de tous les autres produits dans des conditions propres à éviter les nuisances mentionnées à l'alinéa précédent. »



Inscriptions en Mairie

Message aux nouveaux Nangéens et aux frontaliers

Nouveaux Nangéens

Si vous êtes nouvellement installés sur la commune, pensez à vous présenter en mairie avec : livret de famille ou carte d'identité et justificatif de domicile (*quittance loyer ou facture EDF, Telecom, impôts*).

Frontaliers

L'accord du 29 janvier 1973 prévoit une rétrocession fiscale de la part du canton de Genève à la France. Cet accord permet la rétrocession à la France de 3,5% de la masse salariale brute perçue sur le revenu des frontaliers employés à Genève.

Pour les communes de résidence françaises, c'est un moyen de compenser les investissements tels qu'écoles, équipements routiers, etc. Les communes frontalières ne peuvent bénéficier de cette rétrocession que si les personnes concernées se sont inscrites dans leur commune de résidence en tant que travailleurs frontaliers.

Cette inscription permet uniquement à la commune de résidence de demander la rétrocession fiscale et n'a aucune autre incidence.

Nous prions donc les personnes qui auraient omis de s'inscrire et qui sont soumises à l'impôt à la source à Genève de bien vouloir faire.

Mme Bernadette Mugnier et Melle Sandrine Coquinot, vous répondent aux heures d'ouvertures suivantes :

le lundi de 15h30 à 18h00

le mardi et le jeudi de 09h00 à 12h00

le vendredi de 14h00 à 19h00

le samedi de 09h00 à 11h30

Tél. 04 50 36 26 22

agenda et vie locale

Dimanche 14 septembre de 9h à 19h « 12^{ème} fol'car de Nangy »

Coupe de France - Circuit automobile sur terre

Exposants, démonstration de quad,
mini-circuit Quad pour les enfants

Prix : 6 € pour les adultes, gratuit pour les moins de 13 ans
Lieu : terrain du fol'car

Une tombola sera organisée. Les profits seront reversés pour aider à sauver, le petit Romain, un enfant de Machilly atteint d'une maladie orpheline.

Dimanche 28 Septembre 2008 Vide Grenier

Animation : Fête du cidre et des atrioux

Public : adultes et enfants

Lieu : centre du village de Nangy

Inscription : Guy HINNEKENS - Mobile : 06 07 45 99 64

Vendredi 5 et Samedi 6 décembre 2008 Téléthon

De nombreuses animations seront organisées au centre du Village au profit de la lutte contre les maladies génétiques.
Public : adultes et enfants

A cette occasion, le samedi 5, la bibliothèque organise une exposition d'artistes locaux. Chaque exposant fera don d'une œuvre ou d'un objet qu'il a créé. Une tombola sera proposée au profit du Téléthon.

Renseignements et inscription :

Martine Riondel - Tél. : 04 50 39 22 26

Mercredi 31 décembre 2008 Réveillon de la Saint Sylvestre

Un réveillon à prix coûtant pour que le maximum de familles puisse faire la fête à un prix raisonnable.

Lieu : centre du village de Nangy

Renseignements et inscription : Guy HINNEKENS

NOVEMBRE - Repas à thème

Soirée dansante à thème animée par Jean-Marc Toscano. Ambiance conviviale avec quelques conseils de pas de danse pour les nombreux amateurs.

TOUS LES MERCREDIS

Le club des Aînés **INSCRIVEZ - VOUS !**

Concours de belotte, jeux, ambiance conviviale...!

Marthe Villard - Tél. : 04 50 36 22 21

ARTHAZ SPORTS

Le club est aussi ouvert à tous les enfants de Nangy

INSCRIVEZ - VOUS !

Laurent Martin, Président - Mobile : 06 09 99 47 32



Mercredi 11 juin 2008, **Francis Huissoud** est décédé. Il fut Maire-adjoint depuis 1989 jusqu'aux dernières élections où il décida de ne pas se représenter. Durant toutes ces années au service de la commune, Francis Huissoud a rempli pleinement sa fonction d'adjoint avec force et conviction. Il n'a compté ni son temps ni ses efforts et nous tenons à l'en remercier.

2 collectivités

Communauté de communes Arve et Salève & SIDEFAGE, partenaires du Conseil Général de Haute-Savoie

■ Qu'est ce que la Communauté de Communes ■

La Communauté de Communes Arve et Salève a été conçue pour regrouper un ensemble d'informations et de renseignements pratiques à l'attention des habitants et des sociétés des huit communes suivantes : Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, La Muraz, Monnetier-Mornex, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery et Scientrier. Plus d'informations sur : www.arve-saleve.fr

■ Que signifie SIDEFAGE ■

Le SIDEFAGE est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Son nom signifie : Syndicat Intercommunal des Déchets du Faucigny Genevois, étendu depuis sa création au Bassin Bellegardien, Pays de Gex, Pays de Seyssel et Haut Bugey. Plus d'informations sur : www.sidefage.fr

“ Mieux consommer et réduire nos déchets “

La Communauté de Communes Arve et Salève (comme de nombreuses autres collectivités), et le SIDEFAGE, sont partenaires du Conseil Général de Haute-Savoie pour une opération « foyers témoins ».

Participez à partir de **septembre 2008** à un **test grandeur nature sur les gestes à accomplir pour consommer mieux et réduire nos déchets.**

Des pré-inscriptions sont d'ores et déjà possibles.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le SIDEFAGE par courriel : collecte@sidefage.fr ou par téléphone : 04 50 56 67 30

Pour les pré-inscriptions envoyez nous vos coordonnées, le nombre de personnes au foyer, et votre type d'habitat (pavillon, immeuble...).



Dimanche 28 Septembre 2008 Vide Grenier à Nangy

Le dimanche 28 septembre la commune de Nangy organise son vide grenier annuel.

*Différentes animations sont prévues au centre du village :
Fête du cidre, Atriaux, ...*

Inscriptions et renseignements : Guy HINNEKENS

MAIRIE DE NANGY

199, Route de Bonneville - 74380 Nangy

Tél.: 04 50 36 26 22 | Fax: 04 50 39 27 09 | mairie.nangy@wanadoo.fr

www.arve-saleve.fr/communes/nangy.htm | nangy.info@orange.fr